

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOOS

SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

CONVOCAION DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. GRISEL Bruno,

- Présents : M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. RIAND Arnaud, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique
- Absents excusés : Mme PRIEUR Brigitte, M. CHEVALIER Raphaël, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien,
- Absente : Mme LEPLEY Saouda,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

- Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
- M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
- Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	Mme LION BOUCHER Patricia

Secrétaire de séance : Mme HALAVENT Sonia

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2022
- Débat d'orientation budgétaire 2023
- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023-
Règlement budgétaire et financier
- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023-
Régime d'amortissement des immobilisations
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité-
Article L332-23-1 du code général de la fonction publique
- Informations diverses

Mme HALAVENT Sonia est désignée par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H34

M. le Maire félicite les élus de leur présence car à mi-mandat, le taux de participation des élus est très élevé, contrairement à d'autres communes.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise cet ajout.

M. le Maire souhaite faire une intervention avant d'étudier l'ordre du jour :

« Être élu dans une commune aujourd'hui, c'est représenter la France, la République, nos lois, nos habitants. Nous avons un devoir de réserve et de respect. Nous devons montrer l'exemple même si au sein d'un Conseil, et c'est normal nous avons des divergences, elles doivent être discutées ensemble et non pas sur les réseaux sociaux. Chaque élu doit avoir la franchise de ses opinions et de ses idées, ce qui est encore plus inadmissible et intolérable ce sont les attaques qui visent la vie privée des élus. Je ne tolérerai jamais que l'on se serve des réseaux sociaux pour attaquer des élus quels qu'ils soient en dehors de leur fonction. Si cela se reproduisait, nous serions amenés à prendre des mesures nécessaires. »

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. MONNIER souhaite préciser que ce qui avait été annoncé lors du précédent Conseil Municipal au sujet de la prolongation du réseau d'assainissement relié à la station Emeraude depuis l'aéroport vers l'ancienne gendarmerie n'est plus d'actualité. Les travaux d'assainissement se sont arrêtés à la Rue Jacqueline Auriol. Il était également noté que le promoteur FEI pourrait construire à la place de l'ancienne caserne, ceci n'a plus lieu d'être puisque le site n'a pas été raccordé à Emeraude.

Mme REIGNER demande si au moment du dernier Conseil Municipal c'était déjà le cas.

M. le Maire répond que non, la Métropole a décidé de réduire la longueur. Ceci est juste une précision par rapport au dernier Conseil Municipal.

Mme REIGNER demande pourquoi le raccordement n'a pas été fait.

M. le Maire répond que c'est une décision de la Métropole.

2. Débat d'orientation budgétaire 2023

M. le Maire stipule que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2023 sont définis dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

:

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération ;

M. le Maire rappelle que le contexte international et national est connu de tous et notamment la forte inflation qui aura un impact sur les dépenses de fonctionnement de la commune avec une forte augmentation de l'énergie et de l'ensemble des achats.

Les charges de personnel risquent d'augmenter, car au vu de cette inflation, la valeur du point d'indice pourrait être réévaluée, malheureusement nous ne disposons pas actuellement de prévision. Une marge a donc été inscrite au budget.

Concernant les autres charges de gestion courante, celles-ci vont augmenter, le syndicat de la piscine n'étant pas créé, les premiers remboursements devront être pris en charge par la commune.

Les charges financières diminuent puisque la dette diminue.

Du côté des recettes, les impôts vont augmenter puisque la base augmentera de 7.1%, M. le Maire proposera au prochain Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de pas pénaliser encore plus les foyers.

Les dotations devraient être stables.

Les produits des services devraient légèrement augmenter compte tenu de la fréquentation du centre de loisirs et du restaurant scolaire.

Les investissements devraient diminuer puisque que les dépenses de fonctionnement sont plus élevées, mais la commune a encore de quoi investir.

Les principaux investissements pour 2023 sont :

-Les travaux d'effacement (50% de l'électricité et le réseau Télécom) de la Rue du Bois d'Ennebourg seront pris en charge par la commune.

-L'aménagement de la place de la salle polyvalente

-L'acquisition de terrain en vue de construire des logements sociaux

-L'acquisition d'une balayeuse

-La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments avec le changement de chauffage de la halle des sports

-La création d'un préau à l'école élémentaire

-la poursuite des plantations d'arbres

-L'amélioration des équipements sportifs

Le plan pluriannuel d'investissement comprend :

-la continuité des travaux de voirie avec la Métropole (effacement des réseaux et pistes cyclables) surtout pour la rue des Canadiens, le centre bourg et la rue du Boc.

-L'agrandissement et l'aménagement du parc : M. le Maire explique qu'aujourd'hui la chambre de commerce est propriétaire des terrains derrière le parc mais elle bloque la vente, la commune subit la mésentente entre la chambre de commerce et la Métropole.

-La réalisation d'un local senior

-la construction d'une 4^{ème} salle des sports

-l'agrandissement de la bibliothèque

M. le Maire annonce que ces trois derniers points sont à très long terme car il y a beaucoup de travaux à faire à l'école et il se pose la question s'il ne serait pas nécessaire de déplacer le groupe scolaire primaire et de se servir de cet ancien groupe scolaire et des 3 classes en face pour réaliser les autres aménagements.

La priorité passerait d'abord sur la construction d'un nouveau groupe scolaire. Mais il faut d'abord regarder la faisabilité d'un tel projet, étudier les questions relatives à la circulation... C'est un projet à long terme dont le Conseil Municipal sera amené à rediscuter.

Le plan pluriannuel prévoit également l'acquisition de terrains pour réaliser des logements sociaux.

M. le Maire signale que cela est toujours conditionné à la station d'épuration. Une réunion est programmée ce vendredi où il devrait obtenir la date officielle pour la construction d'une nouvelle station.

M. THUILLIER souhaite revenir sur les charges de personnel, il n'est pas sûr que le point d'indice soit réévalué, mais il souhaiterait savoir si beaucoup de personnes sont proches du SMIC.

Il lui est répondu que la plupart des adjoints techniques étaient effectivement proches du SMIC et impactés par les réévaluations. Entre le 1^{er} et le 8^{ème} échelon, tous les agents sont payés sur le même indice. Une marge a donc été prise pour faire face soit à une réévaluation du point d'indice soit à une modification des grilles indiciaires qui seraient nécessaires pour redonner une place à l'ancienneté.

M. THUILLIER indique que les agents bénéficieront donc des réévaluations automatiques du SMIC.

Il est précisé que l'année passée au mois de mai, le SMIC avait été fortement réévalué avec pour effet de passer les premiers échelons des catégories B au SMIC. Les grilles ont donc été modifiées et les agents ont été reclassés. C'est pourquoi sur l'année 2022, les frais de personnel ont augmenté de 12%. Les négociations salariales avec le gouvernement sont en cours donc il n'y a aucune visibilité précise sur les évolutions salariales dans l'année à venir.

M. THUILLIER demande si des agents sont concernés par la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).

Il lui est répondu que 2 agents en ont bénéficiée.

M. le Maire explique que dans la nouvelle nomenclature M57, il n'y a plus de « dépenses imprévues » comme cela était le cas en M14, elles doivent être rattachées à une autorisation d'engagement qui sont des opérations pluriannuelles.

Mme TISON demande s'il y a une prospective qui a été menée sur l'évolution des effectifs, le renforcement de certains services, s'il y a des départs en retraite. Le personnel administratif est relativement faible par rapport à la population, même si les adjoints donnent ce qu'ils peuvent, certains services auraient peut-être besoin d'être renforcés, les services techniques par exemple n'ont pas d'encadrement.

M. le Maire répond que c'est un choix à faire, les dépenses de personnel représente quasiment 60% du budget de fonctionnement, si on augmente les effectifs, on peut moins investir, c'est par exemple le cas de Franqueville où le personnel est conséquent mais la capacité à investir est faible.

Mme TISON explique qu'il y a peut-être un ou deux domaines où il serait nécessaire d'investir sur les compétences.

M. le Maire annonce que cette année il y aura un départ en retraite, les heures seront principalement dispatchées vers des postes à temps non complet, même s'il y aura peut-être la nécessité d'embaucher une personne car pour l'entretien des classes les agents sont déjà occupés.

M. CAILLAUD annonce que l'inflation sera certainement supérieure à 6%, cela aura un impact sur la restauration.

M. le Maire indique que dans le marché, il y a une clause de révision des prix où l'indice devrait être autour de 4%, néanmoins le prestataire a indiqué qu'il souhaitait un montant supérieur donc ce sera de la négociation.

M. GRISEL Valentin explique que le prestataire peut aussi résilier son marché, donc les prix seront augmentés en cas de nouvel appel d'offres.

M. le Maire souligne qu'il souhaite étudier les habitudes alimentaires des enfants car il s'aperçoit que 60% des élèves ne prennent jamais d'entrée, donc le volume d'entrée pourrait être diminué, pour les fromages c'est identique, certains n'en prennent jamais.

M. THUILLIER demande s'il y a du choix car certains n'aiment peut-être pas.

M. le Maire répond qu'il y a du choix mais c'est systématiquement les mêmes enfants qui prennent des entrées. Quand les enfants aiment, il va y en avoir un peu plus de pris, mais certains enfants n'en prennent jamais.

M. THUILLIER indique qu'à 13H, les enfants qui passent en fin de service n'ont peut-être plus de choix.

M. le Maire répond que ce n'est pas vrai, il y a toujours du choix, il ne manque rien et c'est toujours rempli car le temps de restauration a été allongé et il y a du temps entre les classes ce qui permet aux agents de remplir le self. Il n'admet pas cette remarque car il y va régulièrement et a pu constater qu'il y avait toujours le nécessaire.

M. DELISLE et Mme REIGNER signalent qu'ils ont eu le témoignage d'un enfant indiquant un manque.

M. le Maire répond que cela n'est pas possible, la table des entrées fait plus de 2.5 m de long et les assiettes sont empilées, de même pour les desserts.

M. le Maire et Mme LION BOUCHER y vont assez souvent pour constater qu'il y a toujours le nécessaire.

Mme REIGNER indique que ponctuellement il peut y avoir un manque le temps de réachalander.

M. MONNIER demande si les parents d'élèves passent pour voir le fonctionnement de la cantine.

M. le Maire signale que les parents d'élèves élus passent, Mme LION BOUCHER les accompagne sans avertir le personnel.

M. CAILLAUD souligne que l'inflation devrait être aux alentours de 10% d'ici juillet.

M. le Maire annonce qu'il en a conscience, mais il ne souhaite pas augmenter la participation des parents qui subissent déjà les augmentations des carburants, de l'énergie, des transports et des courses.

M. CAILLAUD demande si ce n'est pas le moment de reréfléchir avec plusieurs mairies pour créer une cuisine centrale.

M. le Maire explique qu'il y réfléchit et quand il évoque le projet d'une nouvelle école, une vraie cuisine pourrait être intégrée ou au moins une liaison chaude.

Mme REIGNER souhaite avoir des précisions sur la création d'un préau à l'école élémentaire, puisqu'elle avait cru comprendre qu'il y aurait une étude pour le déplacement ou non de l'école.

M. le Maire explique qu'un devis a été fait pour un préau en ossature bois comme au centre de loisirs qui sera démontable et pourrait être réutilisé aux services techniques si l'école était déplacée, ce n'est donc pas un investissement inutile.

Mme REIGNER demande quand sera faite l'étude pour l'école, car elle ne figure pas au DOB.

M. le Maire répond que le sujet n'avait pas été abordé en Conseil Municipal donc il ne voulait pas l'inscrire et les études porteront cette année plus sur la faisabilité d'une implantation. Il a reçu un organisme de l'Etat pour étudier ce qui peut être fait en matière de circulation. Faire un concours et une école c'est simple mais l'implantation nécessite d'être beaucoup plus réfléchi car une école engendre de la circulation et du stationnement. Ce n'est pas un projet à deux ans mais à beaucoup plus long terme. Il ne sera pas fait à la fin du mandat. Il sera inscrit dans le DOB l'année prochaine avec une ligne pour les études. Il faut réfléchir à un financement, à ce qui sera fait à la place de l'ancienne école.

M. le Maire précise qu'un projet met 3 à 4 ans avant de voir le jour.

M. DELISLE demande si la plantation des arbres va se poursuivre uniquement sur le parc où ailleurs dans la commune.

M. le Maire répond que c'est à la commission environnement d'étudier l'implantation des futures plantations. M. le Maire ajoute que malheureusement des arbres dans le parc ont dû être abattus car ils étaient malades et ne supportaient plus le climat.

Mme TISON annonce qu'elle a appris qu'un habitant s'était permis d'abattre un arbre sur le domaine public, est-ce qu'il va être sanctionné ? Est-ce que la commune va porter plainte ?

M. le Maire répond que non, la commune ne va pas porter plainte car c'était un arbre qui allait être abattu par les services techniques, mais le riverain n'a visiblement pas eu la patience d'attendre. Il va néanmoins être rappelé à l'ordre. Les services techniques sont en train de faire toute une campagne d'élagage.

Mme TISON indique que cela donne un mauvais exemple.

M. DELISLE demande ce que comprend l'amélioration des équipements sportifs.

M. le Maire annonce que dans le DOB, il y a la création d'une 4^{ème} salle de sports, mais vu le contexte économique, cette salle n'est pas une priorité. Néanmoins le hockey souhaite une nouvelle balustrade qui soit plus facile à démonter. M. le Maire a reçu des devis qui s'élèvent à quasiment 100 000.00 €. M. BOURRELLIER indique que se pose le problème du stockage de celle-ci dans la salle.

Par ailleurs M. le Maire évoque le projet de paddle, il doit aller visiter, accompagné d'autres élus, celui de Malaunay vendredi prochain afin de se rendre compte du bruit généré par un tel équipement. M. DELISLE indique que c'est comme un skate-park.

M. BOURRELLIER annonce que le projet de la ville de St Adresse a été annulé.

M. le Maire ajoute que des sols souples doivent être refaits dans le parc et à la crèche.

Mme REIGNER souhaite savoir concernant la rénovation énergétique des bâtiments, si une étude a été faite pour connaître les bâtiments les plus énergivores.

M. le Maire répond que c'est la salle des sports qui consomme le plus d'énergie.

Mme REIGNER demande si elle va être isolée.

M. le Maire répond que non, c'est le système de chauffage qui va être remplacé.

Mme REIGNER répond qu'il y a peut-être un problème d'isolation si c'est un gouffre à gaz.

M. le Maire répond que c'est le système qui n'est pas adapté, certains systèmes consomment 60% de moins pour un rendement identique. Une partie de la rampe de chauffage est en panne actuellement, mais il a préféré ne pas faire les travaux inutilement pour la réparer puisque celle-ci va être supprimée.

M. THUILLIER demande si le futur mode de chauffage sera à gaz.

M. le Maire répond que ça pourrait être une pompe à chaleur avec de l'air chaud.

Mme TISON demande si la commune a une vision globale des bâtiments.

M. le Maire répond qu'après la salle de sports ce sont les écoles qui consomment le plus notamment l'école élémentaire.

Mme TISON demande si un bilan peut être fourni.

M. le Maire répond qu'il est quasiment terminé, il sera transmis.

M. DELISLE demande quand l'effacement des réseaux de la Rue du Bois d'Ennebourg va commencer.

M. le maire répond que les travaux vont débuter courant mars, cela se fait en plusieurs étapes. Tout d'abord des tranchées sont faites pour passer les nouveaux fourreaux, ensuite ils raccordent les habitations à ce réseau, puis Enedis alimente ce nouveau réseau en électricité, France télécom doit ensuite intervenir pour le téléphone. Une fois que toutes les habitations sont alimentées par ces nouveaux réseaux les anciennes lignes aériennes sont démontées. Ensuite les travaux de voirie débiteront.

M. DELISLE souhaite savoir si cela va s'enchaîner car Rue des Canadiens, les réseaux ont été effacés mais il n'y a pas eu d'autres travaux, résultat la rue est en mauvais état avec toutes les tranchées mal rebouchées.

M. le Maire annonce que c'est l'intervention de France télécom qui pose le plus de problème, car il traîne pour intervenir.

Mme REIGNER demande si le projet d'aménagement de la place de la salle polyvalente a été modifié.

M. le Maire répond qu'il attend que la Métropole lui présente le nouveau projet.

Mme REIGNER demande comment ce projet sera débattu.

M. le Maire explique qu'il fera une nouvelle réunion de travail, ensuite après validation la Métropole pourra lancer l'appel d'offres.

Mme REIGNER expose que ce serait le moment de laisser un peu plus de place pour les piétons. M. le Maire répond qu'il y aura des allées spéciales dédiées aux piétons. M. le Maire ajoute que cela reste un parking avec une place.

M. DELISLE demande si le monument aux Morts sera déplacé.

M. le Maire annonce qu'il devrait être déplacé de l'autre côté de la salle polyvalente, là où se situe le marché actuellement. A l'origine il devait être déplacé du côté de St Etienne, mais celui-ci souhaite aménager ses bâtiments et conserver son entrée.

M. CAILLAUD pensait que M. ST ETIENNE avait un projet d'agrandissement de son magasin.

M. le Maire répond que ce projet semble abandonné pour le moment, car il a investi sur Val de Reuil.

Mme TISON demande des précisions sur le projet d'agrandissement de la bibliothèque.

M. le Maire explique que la bibliothèque est trop petite et le club des anciens également, il faudrait donc déplacer l'un des deux dans un autre bâtiment pour pouvoir récupérer la place pour agrandir l'autre. Pourquoi ne pas faire une bibliothèque à la place des 3 classes, mais c'est une vision à très long terme.

3. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023- Règlement budgétaire et financier.

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération N° 2022-41 du 06 décembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable,

Dans le cadre de la norme M57, la commune s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui implique de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

La rédaction du règlement budgétaire et financier a pour objectif :

- De décrire les procédures de la collectivité
- De créer un référentiel commun et une culture de gestion unique
- De rappeler les normes et de respecter le principe des méthodes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve le règlement budgétaire et financier ci-joint.

M. le Maire explique que les articles à l'intérieur de ce règlement reprennent les règles de la comptabilité publique, aucune modalité ne change sur le vote du budget. La seule différence porte sur le fait qu'il n'y aura plus deux documents (compte administratif et compte de gestion) mais un seul, le compte financier unique.

4. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023- Régime d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ces derniers ont entériné le passage à la nomenclature M57 lors du Conseil municipal du 06 décembre 2022.

La mise en œuvre de cette nouvelle nomenclature comptable introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations. Ces derniers sont explicités par Monsieur le Maire.

Une immobilisation est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée c'est-à-dire lorsque son usage attendu est limité dans le temps. L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur T.T.C de l'immobilisation pour les activités relatives aux services publics administratifs.

Le passage à la M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement.

Les durées d'amortissement des immobilisations correspondent à leur durée probable d'utilisation. Il est proposé d'adopter les durées d'amortissement conformément à l'annexe ci-jointe.

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis c'est-à-dire à compter de la date de mise en service du bien acquis immobilisé.

Sous le régime de la nomenclature M14, l'amortissement était linéaire et celui-ci débutait au 1er janvier de l'année N+1 suivant la mise en service du bien.

Ainsi, pour des raisons de simplification, la date de début d'amortissement sera la date du mandat de paiement.

Les subventions permettant l'acquisition de biens amortissables seront également amorties selon les mêmes durées que les biens considérés. L'amortissement débutera à la date du titre de recettes.

Ce changement de méthodologie comptable relatif au prorata temporis s'applique uniquement sur les biens acquis à partir du 1er janvier 2023 sans retraitement des exercices clôturés.

Les plans d'amortissement commencés sous l'ancienne instruction M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet des biens. Dans un souci de simplification et dans la mesure où l'impact sur la production de l'information comptable n'est pas significatif, la commune peut décider de déroger à la règle du prorata temporis pour certaines catégories de biens.

Aussi, il est proposé que les biens dont le coût unitaire T.T.C est inférieur à 500 € soient amortis selon la règle linéaire soit un amortissement à compter du 1er janvier N+1.

Ils seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Après avoir donné toutes précisions utiles,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-41 du 06 décembre 2022

VU le tableau des durées d'amortissement des biens 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la méthode et les durées d'amortissement conformément au tableau des durées d'amortissement des biens ci-annexé
- de dire que l'amortissement des biens sera effectué prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2023,
- de dire qu'il sera dérogé à la règle du prorata temporis pour les biens acquis dont le montant est inférieur à 500 € T.T.C,
- de dire que les biens de faible valeur seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- de dire que la date de début d'amortissement sera la date du mandat pour les dépenses ou la date du titre pour les recettes immobilisées.

M. le Maire explique que des délibérations existaient déjà mais il fallait refaire une délibération globale pour la nouvelle nomenclature.

5. Désignation d'un correspondant Incendie et secours

Monsieur le Maire explique que la loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers prévoit dans son article 13, la nomination au sein des conseils municipaux un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant doit être l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur les questions de prévention et d'évaluation des risques de sécurité civile, sur les mesures de sauvegarde, sur l'organisation des moyens de secours et sur la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, et désigne :

- M. GRISEL Julien

M. LENOBLE indique qu'il pourra faire les commissions de sécurité.

M. le Maire répond que cela fait partie des attributions de M. RIAND mais qu'effectivement M. GRISEL Julien l'accompagne souvent lorsqu'il est disponible.

Lors de la commission de sécurité pour Intermarché, M. le Maire a écouté M. RIAND et M. GRISEL J. pour émettre un avis défavorable afin de ne pas prendre de risque ; auparavant il donnait un avis favorable même quand la commission de sécurité donnait un avis défavorable afin de ne pas fermer le magasin. Là, il a donné un avis défavorable et demandé à Intermarché d'effectuer les travaux.

6. Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité- Article L332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal que la période printanière et estivale entraîne un fort accroissement d'activité avec les tontes des espaces verts et les arrosages des espaces fleuris qu'il est nécessaire de prévoir. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 13 mars 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35H, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois (sur une période de 12 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent d'entretien des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier

d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 H à compter du 13 mars 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 353 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2023

M. le Maire explique que suite à un congé de maternité, il a eu un agent en remplacement qu'il souhaiterait garder pour la période des tontes malgré le retour de l'agent en congé de maternité. Tous les ans, une personne est embauchée de juin à septembre pour les tontes, là l'agent est déjà formé donc il souhaite le conserver. Il y a de plus en plus d'espaces verts à entretenir.

Actuellement le cimetière est en cours d'aménagement pour ne plus avoir de gravier avec des mauvaises herbes entre les tombes. Du perméo qui est un revêtement drainant est dispersé entre les tombes et une pelouse spéciale piétinement va être installée dans les allées. Une première tranche est réalisée, si cela convient aux habitants, le reste du cimetière sera fait avec les mêmes matériaux.

7. Informations diverses

M. le Maire s'excuse auprès du groupe ensemble pour Boos, il travaillait aujourd'hui et n'a pu prendre connaissance des questions envoyées hier soir qu'en arrivant ce soir, il y répondra donc par écrit.

Décès de M. LEVACHER :

M. LEVACHER Gilbert a été Maire de 1977 à 1995. Il a beaucoup contribué au développement de Boos. Il a participé à la création de la salle polyvalente et est à l'origine de la salle des sports N°1, des deux premières tranches de l'école élémentaire, de l'aménagement du centre avec l'installation d'Intermarché et la création des commerces et des logements du Foyer Stéphanois. Il est également à l'origine de l'ancienne gendarmerie, il s'est également battu pour avoir le collège. Il est décédé vendredi dernier. Un dernier hommage sera rendu le 09 mars à 11H30 au crématorium de Rouen.

Il était également Président de la section de Boos des anciens combattants

Il a été Président du syndicat d'assainissement de 1983 à 1995. Il a participé à la création du réseau d'assainissement et du réseau pluvial sur Boos.

Piscine :

M. le Maire annonce qu'il a une réunion ce mercredi pour prendre la décision soit de maintenir le traitement biominéral avec une ouverture reportée car l'ANSES n'accorde pas l'ouverture avec une jauge pleine, soit la décision de passer sur un traitement au chlore.

Dans le premier système les entrées seraient limitées à 90 personnes.

Mme TISON signale qu'elle avait compris que le système était prévu pour un basculement.

M. le Maire répond que oui, la piscine est prévue pour pouvoir basculer au chlore mais actuellement le dispositif installé est le biominéral, donc il faut installer le dispositif chlore qui coûte 400 000.00 € avec 4 à 5 mois de travaux. L'ouverture en septembre est toujours prévue.

Mme TISON demande si la piscine pourra rebasculer en biominéral quand l'autorisation sera donnée.

M. le Maire répond qu'il est peu optimiste sur l'autorisation, il ne comprend pas l'Etat sur ce dossier car à l'étranger cela fonctionne bien. L'argument donné est que le Français n'est pas assez respectueux et discipliné sur le savonnage avant d'entrer dans l'eau.

M. DELISLE demande si la personne qui a proposé ce projet sera présente à cette réunion.

M. le Maire répond que oui c'est l'architecte, il sera là et des négociations seront menées.

Normalement il doit proposer des solutions.

M. le Maire indique que la piscine d'Amboise est dans la même situation sauf qu'ils n'ont pas prévu le système au chlore donc pour l'instant elle n'ouvre pas.

M. CAILLAUD interpelle M. le Maire sur la réunion qui avait eu lieu à l'époque avec 3 personnages gérant le projet piscine, il avait évoqué le rapport du Sénat et s'ils avaient été précautionneux et avaient lu ce rapport le Sénat mettait en garde sur les solutions technologiques nouvelles de traitement de l'eau.

Métropole :

La Métropole envisage de mettre un parking relais sur l'aéroport, pour l'instant M. le Maire n'obtient pas tout ce qu'il a demandé puisqu'il souhaitait que le F5 vienne sur l'aéroport, là la Métropole regarde la faisabilité d'installer un parking à l'entrée de la Rue Maryse Bastié où sont les motos de manière à prendre la ligne 13. Un arrêt sera créé sur la RD 6014. Ce parking relais ne coûterait pas très cher puisqu'il y a déjà de l'enrobé, il suffirait d'installer une clôture avec des traçages.

Par ailleurs, si la station d'épuration est agrandie pour pouvoir accueillir les eaux usées de La Neuville Chant d'Oisel et Quevreville La Poterie, il faut déplacer la déchetterie, la Métropole réfléchit à l'idée de l'installer sur l'aéroport également face aux bâtiments de stockage de la Métropole. Ce serait une déchetterie à plat. L'avantage serait le stationnement des voitures qui attendent. Mais il y a un souci sur la gestion des déchets verts car le SMEDAR a une plateforme au niveau de l'ancienne déchetterie. Les déchets pourraient être enlevés et directement envoyés vers Maromme ou Cléon.

M. THUILLIER demande s'il y aura un rond-point sur la RD 6014 pour aller vers l'aéroport.

M. le Maire répond que non c'est un haricot avec un arrêt de bus, mais il est vrai que le samedi l'entrée de la déchetterie risque d'être compliquée.

M. le Maire leur a suggéré de réaliser un aménagement dès à présent mais ils ne veulent pas, ils recasseront si nécessaire.

Concernant la STEP, M. le Maire a une réunion ce vendredi pour savoir si le projet d'une grande STEP est validé, projet auquel il n'est pas tout à fait favorable. Les eaux claires qui sortent de la STEP allaient actuellement vers l'Eure or là ils vont les relever pour les rejeter dans la Seine à Gouy. Le coût est de 9 millions. Les relevés topographiques sont en cours.

M. le Maire ne comprend pas le fait de ramener les eaux usées de la Neuville vers Boos, il va falloir énormément de pompes de relevage. La Neuville enverra son réseau vers sa station puis de la station se sera renvoyé vers Boos.

Logements :

La Métropole a prolongé le réseau d'Emeraude jusqu'à la Rue Jacqueline Auriol, la Métropole est d'accord pour rétrocéder à la Commune les parcelles qui se situent après la gendarmerie. Néanmoins, il y a plusieurs parcelles, la Métropole est prête à céder les siennes mais deux maisons appartiennent au syndicat mixte de gestion de l'aéroport. Il va donc falloir négocier avec le syndicat mixte. La commune pourra y construire des logements sociaux (pour personnes âgées, des PLAI...). Il y a 8000 m².

Mme TISON comprend que le papyloft ne serait plus Rue de l'Eglise.

M. le Maire explique qu'il n'est plus possible de faire de papyloft. Il n'est plus possible de faire un ensemble locatif social que pour personnes âgées. La part des personnes âgées ne doit pas dépasser 50% d'un ensemble, il faut de la mixité et des solutions intergénérationnelles.

M. le Maire explique que le terrain de l'Eglise reste intéressant puisque la commune a un retard de près de 90 logements donc il faudra d'autres terrains pour faire du logement social. Chaque année la Préfecture nous prélève 19000 €.

M. CAILLAUD souligne qu'il faut rattraper ce retard qui date de plusieurs années.
M. le Maire explique que le retard a été pris car les projets ont été bloqués faute de STEP.

Piste cyclable :

Les travaux sont en cours, la partie qui relie Boos à Super U devrait être livrée fin mars.

M. MONNIER annonce que les enrobés doivent être faits à la fin de la semaine.

Puis ils attaqueront la partie Super U – Pharmacie de Franqueville.

M. le Maire ajoute que la partie Boos devrait être prolongée vers le collège puis la Neuville Chant d'Oisel. Mais avant le projet prévoit un raccordement de la piste de Franqueville Saint Pierre à St Léger du bourg Denis par l'ancienne côte de Waddington. La partie du Rond-Point des hôtels de Franqueville St Pierre à St Leger coûte 4.5 millions.

Club House :

Le bâtiment a été réceptionné mais il n'a pas encore été mis à disposition. Un parking végétalisé va être créé derrière le bâtiment.

Vidéoprotection :

M. CAILLAUD demande quand les caméras vont être mises en place au centre de loisirs car il a eu deux intrusions.

M. le Maire indique qu'elles fonctionnent.

M. CAILLAUD précise qu'il va aller porter plainte dans ce cas pour que la gendarmerie puisse accéder aux images des caméras.

Culture :

Mme PINEL annonce qu'il y a une pièce de théâtre ce dimanche à 15H30 « SCOOP » sur le journalisme et les reporters de guerre.

Ecole :

Mme LION BOUCHER signale qu'il y a une nouvelle grève mardi 07 mars aux écoles.

Ecole de musique :

M. BOURRELLIER déclare que la porte d'entrée a été changée et le mur sur le côté refait.

M. THUILLIER indique que la porte derrière ferme mal.

M. le Maire répond qu'elle a été forcée.

Centre de loisirs :

Mme DEMANGEL expose que suite à la consultation de la population pour la dénomination du centre de loisirs où 106 personnes ont participé, le nom qui est arrivé en tête est l'orée du parc (48% des votes), puis la maison des loisirs (35%) et enfin le centre de loisirs du parc (16%).

Concernant les activités, Mme DEMANGEL annonce que les enfants ont pu assister à une séance de cirque privatisée en janvier. Sur les vacances de février, des jeux gonflables ont été installés pendant trois jours sur la première semaine des vacances. Sur la seconde semaine mardi gras a été organisé avec un goûter crêpes et une animation portant sur des énigmes sur les animaux de l'Équateur a eu lieu dans le parc.

Un directeur a fait le remplacement de l'actuelle directrice en congé la 2nde semaine, il interviendra également une semaine sur les vacances d'avril et au mois d'août.

M. le Maire explique que ces activités ont fait l'objet d'une prise en charge totale par la commune.

Marché dominical :

Mme PINEL indique qu'une crêpière et une boulangère qui fait des pains spéciaux au levain devraient être présentes sur le marché dominical à partir de dimanche.

Boulangerie :

M. le Maire annonce qu'il y aurait deux dossiers de déposés pour une reprise de l'activité. C'est le juge qui décidera.

Aménagement de la Rue des Canadiens :

M. THUILLIER souhaite faire remonter l'impatience des riverains suite à l'accident survenu récemment où une voiture s'est retrouvée sur le rail de sécurité. Il souhaiterait savoir quand l'aménagement de sécurité va être réalisé Rue des Canadiens.

M. le Maire répond qu'il en parle dans l'édito du prochain journal. Une réunion avec tous les riverains sera organisée au printemps. La Métropole est en train de finaliser le projet.

Concernant le rail de sécurité, M. MONNIER signale qu'il a averti la Métropole qui en a pris acte et devrait faire les réparations.

M. le Maire explique qu'une voiture montait la Rue des canadiens, la personne au volant s'est endormie et est montée sur la glissière.

M. DELISLE demande si la Métropole va en amont de la réunion aller voir les riverains pour les acquisitions foncières.

M. le Maire explique qu'il n'y aura normalement pas d'acquisition à faire, des chicanes seront créées aux endroits les plus réduits.

Football :

M. LARQUET explique qu'il a contrôlé les mitigeurs des vestiaires de football, un mitigeur fonctionnerait mal, il n'avait pas eu l'information avant.

Mme REIGNER indique que ce serait dans les anciens vestiaires le problème et non dans le nouveau.

M. MONNIER explique que le président lui a fait part du problème ce week end au tournoi des jeunes et il lui a mentionné que c'était dans les nouveaux vestiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H10

Le Maire,

Bruno GRISEL